



PARIS, LE 22 MAI 2026

6 rue Louise Weiss
Bâtiment Condorcet – Teledoc 322
75703 PARIS Cedex 13
Site Internet : www.unsadouanes.fr

Affaire suivie par : Sébastien RUCART
Téléphone : 06.82.11.34.81
Mél - : unsadouanes@gmail.com

Courrier 005/2026

à l'attention de :

Monsieur le Directeur général

*Direction générale des douanes et droits indirects
9-11 rue des deux communes
93100 MONTREUIL*

Objet : Revalorisation salariale : sollicitation officielle de l'UNSA Douanes

Références : -

Monsieur le Directeur général,

J'ai l'honneur d'attirer votre haute attention sur la situation salariale particulièrement préoccupante des personnels douaniers, dans un contexte où la revalorisation du SMIC au 1er juin 2026 (+2,4 %) confirme la reprise de l'inflation et l'augmentation continue du coût de la vie.

Alors que le coût de la vie ne cesse de croître, le gouvernement, notre employeur, refuse toujours d'engager une véritable revalorisation générale des rémunérations. Cette absence de réponse politique entraîne un **écrasement progressif des grilles indiciaires**, fragilisant directement l'attractivité, la cohérence et la reconnaissance des métiers douaniers.

D'ores et déjà, plusieurs échelons des catégories C et B se situent sous le niveau du salaire minimum légal. Sans action rapide, cette situation ne fera qu'empirer et touchera prochainement la catégorie A, dont les premiers échelons seront à leur tour rattrapés par le SMIC. Comment maintenir une organisation hiérarchique cohérente si l'ensemble des niveaux de recrutement se retrouve aligné sur un même salaire brut ?

Cette situation est d'autant plus alarmante qu'elle concerne des personnels exerçant des missions techniques, exigeantes et essentielles à la protection économique, sanitaire et sécuritaire du territoire.

Face à cette urgence salariale, **l'UNSA Douanes porte une revendication simple, juste et immédiatement applicable : l'augmentation générale de 10 points d'indice pour l'ensemble des personnels**, afin de compenser la hausse mécanique du SMIC (environ 45 € bruts) et d'éviter que les rémunérations des agents ne soient davantage englouties par le salaire minimum.

Cette mesure constitue le strict minimum pour enrayer la perte de reconnaissance salariale et restaurer un équilibre indispensable entre responsabilités, technicité et rémunération.

Par ailleurs, l'UNSA Fonction publique porte des attentes ambitieuses pour l'ensemble du service public et réclame, à ce titre, la reprise sans délai des travaux de **revalorisation des grilles indiciaires**, ainsi que leur **indexation sur l'inflation**, conformément à l'esprit même du traitement indiciaire et à la nécessité de préserver la progression salariale des différentes catégories.

Enfin, nous rappelons que nous demeurons dans l'attente de l'ouverture d'une **négociation sur le régime indemnitaire douanier**, conformément à la sollicitation formulée en août 2024 et restée à ce jour sans réponse satisfaisante.

Monsieur le Directeur général, l'engagement des agents exige aujourd'hui une réponse concrète, lisible et immédiate. L'UNSA Douanes vous demande en conséquence de **saisir notre ministre de tutelle, M. AMIEL**, également ministre de la Fonction publique, afin d'apporter aux personnels les garanties légitimes qu'ils sont en droit d'attendre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma haute considération.



Le Secrétaire général,

Sébastien RUCART
Secrétaire général de l'UNSA DOUANES